

Rapport de la commission des finances,
Préavis municipal N° 08-2011
Relatif au budget de la Bourse communale pour l'année 2012

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Madame Céline Guex, et de Messieurs Jean-Pierre Monachon, Daniel Rochat, Antonio Gatto, Pascal Affolter, Jean François Perusset et Alain Pellet, s'est réunie sur convocation de la municipalité, le mardi 8 novembre 2011 à 18h00, en présence de Mesdames Isabelle Hautier, et de Messieurs Yvan Rochat et Pierre-André Ischi ainsi que de Monsieur Jean-Daniel Bonny boursier communal, afin de recevoir les informations et explications relatives au budget de la Bourse communale pour l'année 2012.

Lors de cette séance nous avons reçu comme documents de travail une ébauche du budget 2012 quasi définitif et le récapitulatif du budget par nature, sans préavis. Nous avons analysé les postes par nature et contenus de ce document préliminaire.

Monsieur Bonny a ensuite décomposé et présenté les chiffres, point par point, avec en complément les explications ponctuelles et détaillées, par le municipal en charge ou par son remplaçant.

Ne disposant pas des documents finaux, nous avons donc clos la séance et pris rendez vous pour le mardi suivant même lieu et même heure.

Le mardi 15 novembre la commission des finances au complet s'est réunie à la salle de la Municipalité à 18h00, en présence de Mesdames Isabelle Hautier et de Messieurs Yvan Rochat et Pierre-André Ischi ainsi que de Monsieur Jean-Daniel Bonny. Monsieur Yves Jauner s'est joint à nous un peu plus tard.

Nous avons cette fois pris connaissance du contenu du budget définitif ainsi que du préavis et des conclusions y relatives.

Monsieur Bonny nous a brièvement fait part des petites modifications et corrections apportées à la version finale, mais malgré tous les contrôles, reports et autres imputations, à son immense regret, il n'a malheureusement pas réussi à influencer le résultat final présenté dans ce budget.

Après concertation, la commission unanime, estimant avoir reçu toutes les informations permettant de vous exposer le présent rapport, a décidé de se réunir le lundi 21 novembre à 19h00 (bureau de vote) afin de finaliser ce rapport et d'en rédiger son contenu, tout en se préservant le droit d'interpeller chaque municipal en cas de questions ouvertes.

Remarques et commentaires.

2012 sera une année résolument déficitaire. Plusieurs facteurs indépendants de notre volonté (voir chapitre suivant) font que malgré tous les efforts consentis, le budget présenté est impossible à équilibrer.

Nous n'avons pas encore connaissance du résultat final de l'exercice 2011 qui prévoyait un déficit de CHF 449'000.-, toutefois, selon les indicateurs actuels, tout laisserait à croire que l'année 2011 sera bel est bien déficitaire, tel que budgété, toutefois à ce jour il est impossible de formuler une valeur exacte du déficit.

Pour mémoire, depuis 2008 à 2010, nous avons enregistré des soldes bénéficiaires allant de 1 à 1.6 MCHF par année. Ceci a permis de constituer un capital nous permettant, à court terme, de faire face à des situations moins favorables.

Quelques points déterminants de ce budget :

Vous avez tous pris connaissance de ce préavis et avez comme nous constaté que la balance est plutôt négative. Voici quelques précisions pouvant contribuer à forger votre opinion

1. Péréquation financière et charges sociales :

Vous trouverez en page 4 du préavis un tableau qui résume les diverses augmentations découlant des nouvelles directives cantonales et autres modifications de législation qui représente une augmentation pour un montant total de CHF 541'000.- sur lequel nous n'avons aucune possibilité d'intervention.

Dans ce montant est compris l'effet pervers du changement en notre défaveur de la bascule d'impôt dû à l'augmentation de la population et la décision cantonale en 2010 de baisser de 6 points l'impôt communal, ce qui donne un total de manque à gagner pour 2012 de ~CHF 210'000.-.

En y ajoutant encore un manque à gagner de CHF 118'000.-, résultat d'une diminution de ristournes cantonales pour CHF 88'000.- et d'une diminution de la part des recettes cantonales pour CHF 30'000.-, le total de charges pour les quelles la commune ne peut en aucun cas déroger est de **CHF 869'000.-**.

2. Difficultés conjoncturelles

Vous n'êtes pas sans savoir que la conjoncture affecte un certain nombre de PMI et PME présentes dans notre commune. Il en résulte pour 2012, une diminution considérable des entrées d'impôts pour les personnes physiques et morales pouvant se situer entre CHF 250'000.- et CHF 300'000.- .

3. Divers comptes

Tous ces postes regroupent en majorité des dépenses qu'il est souhaitable de réaliser pour ne pas diminuer les prestations et services offerts à la population.

Dans le montant de CHF 328'100.- sont regroupés une multitude de petites et moyennes prévisions de dépenses qui mises ensemble représentent quasi le 1/5^{ème} de déficit.

Soit des postes tels que l'augmentation de l'assurance du véhicule « pionniers » suite aux modifications apportées, l'achat de matériel pour la patinoire, autre abonnement général de CFF, ou encore l'achat d'un appareil de type « Trimble Geo Explorer » pour des relevés de canalisations et autres éléments à cartographier sur le territoire communal.

A ce propos, nous remercions Monsieur Vallat de nous avoir transmis des explications complètes et probantes quant à l'utilité de ce GPS professionnel.

4. Administration générale

En ce qui concerne les charges de l'administration communale, à part le récent engagement de Monsieur Vallat, il est à relever qu'il n'y a pas d'augmentation des charges autres que la mise en vigueur de la nouvelle échelle de rémunération des autorités communale votée récemment.

Investissements engagés et projetés pour 2012

En parcourant le présent préavis, vous avez toutes et tous pris connaissance que les investissements engagés pour 2012 augmenteront de CHF 602'575.-

En ce qui concerne les investissements projetés inscrits au budget 2012 selon leur degré de priorité, ceux-ci vont occasionner une augmentation de CHF 4'390'000.- en dépenses brutes, sans tenir compte pour le moment des éventuelles subventions et prélèvements aux fonds de réserves y relatifs.

A raison de CHF 900'300.- **d'amortissements comptables** par année, il nous faudra encore **14,1 ans** (14,6 en 2011) pour amortir la totalité des investissements engagés à ce jour.

En contrepartie, les CHF 873'200.- **d'amortissements financiers** annuels permettront de résorber la totalité de la dette consolidée en **11,6 ans** (12,6 en 2011). Cette dette, augmentée des crédits en cours, représentera à fin 2012, un capital à rembourser de CHF 3'705.- (4'077.- en 2011) par habitant dont le taux d'intérêt moyen est de 2,15 % (2,53 % en 2011).

La marge d'autofinancement dégagée par ce budget est nulle, donc pour tout nouvel investissement, il va falloir avoir recours à l'emprunt, diminué des éventuels prélèvements sur les fonds de réserves que nous avons à disposition.

Conclusions

Préparer, présenter et surtout défendre ce rapport nous a demandé une analyse en profondeur. Nous avons longuement décortiqué les divers postes et propositions, analysé le bien fondé et imaginé des alternatives pour enfin arriver à peu de chose.

Ce qui est certain c'est que notre décision est collégiale et unanime.

Nous sommes certains que nos Municipaux, sous l'œil attentif de notre boursier Jean Daniel Bonny, ont fait de leur mieux pour contenir les dépenses au strict nécessaire au bon fonctionnement de notre commune.

Afin de correspondre au mieux à nos objectifs et contenir nos dépenses futures, nous faisons appel à la vigilance de toutes les commissions appelées à siéger dans le cadre des prochains préavis.

Nous tenons également à encourager les membres du Conseil à accueillir avec flegme le contenu de ce budget. Une grande partie du déficit budgété provient du Canton qui paradoxalement connaît une santé financière hors normes. Il n'est pas du rôle d'une commune de réagir rapidement à des variations conjoncturelles mais plutôt d'assurer une certaine continuité de sa politique de gestion et d'investissements. Nous défendons une attitude bienveillante sans toutefois tomber dans un laxisme irresponsable et proposons de considérer 2012 comme une année d'observation qui permettra de définir si notre Commune doit réduire sa voilure de prestations afin de réduire les charges ou si l'environnement économique lui permet de garder le niveau actuel de services tant apprécié de notre population.

Au nom de la Commission de Finances unanime, nous remercions la Municipalité et le Boursier Communal pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget.

Décision.

Au vu de ce qui précède, après vous avoir exposé le présent rapport, la Commission des Finances unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la proposition du préavis municipal N° 8-2011 telle qu'elle vous a été présentée, c'est à dire :

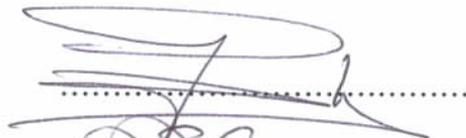
Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 8-2011, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

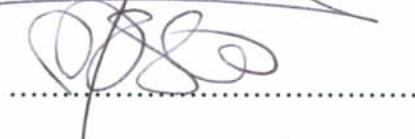
décide

1. d'adopter le budget 2012 de la Bourse communale.

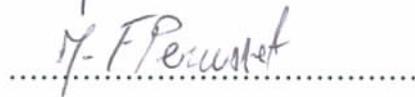
Le rapporteur, Gatto Antonio



Les membres: Affolter Pascal



Perusset Jean François



Monachon Jean-Pierre



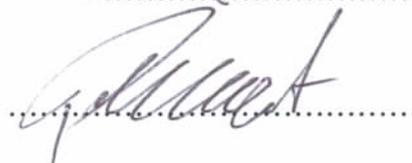
Guex Céline



Rochat Daniel



Alain Pellet



Penthalaz, le 28.11.2011